



Bonjour,

La Commission Jeunesse de la CMCAS Haute Bretagne te propose une belle semaine à la neige du 4 février au 13 février 2022!

Tu seras encadré par des agents actifs et inactifs bénévoles ainsi que par des animateurs diplômés BAFA .

Ce séjour a pour objectif de te faire découvrir la vie en collectivité, ainsi que les activités liées à la montagne en hiver.

Nous serons installés à la **Maison Familiale de Cruseilles**, située au **nord d'Annecy**, et nous irons skier **sur les pistes des massifs du Semnoz**.

Les inscriptions

Elles se dérouleront du **1er au 20 décembre 2021**.

Elles seront prises en compte uniquement si le coupon-réponse est retourné dûment complété et accompagné d'un chèque d'acompte de 50,00 € par enfant.

En raison du nombre de places limitées (**80 enfants**) et de la forte demande, les critères d'affectation seront les suivants :

- ✦ priorité aux enfants inscrits pour la première fois au séjour.
- ✦ les enfants doivent être âgés de 6 ans au 1^{er} jour du séjour et de moins de 13 ans au dernier jour du séjour.
- ✦ elles seront confirmées au début de l'année 2022 par un courrier auquel seront jointes une fiche sanitaire de liaison et les modalités du séjour.

Coût du séjour

Participations financières selon votre coefficient social (calculées à partir de la calculatrice séjours vacances CCAS : <https://www.ccas.fr/calculatrice.php/calcul/>).

Remboursement en cas de désistement

- ✳ **100 %** : 3 semaines ou plus avant le début du séjour : désistement motivé pour des raisons imprévues (maladie, opération) ; dans ce cas fournir un justificatif médical à la CMCAS.
- ✳ **50 %** : moins de 3 semaines avant le départ et non motivé.
- ✳ **Aucun** : en cas de renoncement tardif injustifié ou d'absence non fondée au moment du départ.

A partir de 2 enfants : moins 25,00 €/enfant

A partir de 3 enfants : moins 40,00 €/enfant

Pour information : Coût réel du séjour 747 €/enfant

La CMCAS haute Bretagne espère que toutes ces informations vous satisferont.

La Commission Jeunesse

Coupon-réponse – Séjour Cruseilles du 04 février au 14 février 2022

A retourner dûment complété et accompagné d'un chèque d'acompte de 50,00 €/enfant

Au plus tard le vendredi 20 décembre 2021 à :

- CMCAS Haute Bretagne -9, Rue Rabelais, CENTRE D'AFFAIRES RABELAIS 22001 SAINT-BRIEUC CEDEX 01

Ouvrant droit : Nom & Prénom : SLVie :

Service :

☎ Domicile :

☎ Bureau :

☎ Portable.....

Enfant : Nom & Prénom :Date de naissance :/...../.....

1^{ère} inscription : oui non

Attention : Merci de respecter le délai d'envoi des coupons. Les coupons reçus après le 20 décembre ne seront pas pris en compte.